



RCS : AMIENS

Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00395

Numéro SIREN : 433 763 059

Nom ou dénomination : A2M-ELEC

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2017 sous le numéro de dépôt B2017/006738

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE AMIENS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : B2017/006738
n° de gestion : 2000B00395
n° SIREN : 433 763 059 RCS Amiens

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 13/11/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

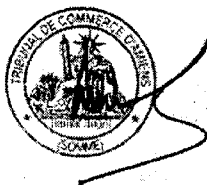
A2M-ELEC - Société par actions simplifiée
11 avenue de la Paix Bureau 12 80080 Amiens -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

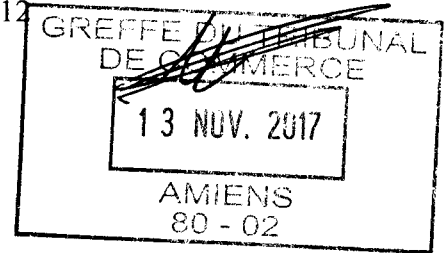
Dépôt des comptes annuels



338659

A2M ELEC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 11, Avenue de la paix bureau 12
80080 AMIENS
RCS AMIENS B 433 763 059

*Pour Copie Authentique
Conforme
Le Président*



**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE
UNIQUE DU 31 MARS 2017**

L'an deux mille dix sept, et le vendredi trente et un mars , à AMIENS,

Monsieur AMAR MOUNINE

Propriétaire de la totalité des 80 actions de 100 Euros composant le capital social de la société A2M ELEC,

Actionnaire unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul Président de la société, Monsieur Amar MOUNINE, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article 223-19 al 1 du code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve ces comptes tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 20 729,05 Euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 20 729,05 Euros, de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice :20 729,05 Euros

Au compte « Autres Réserves » :20 729,05 Euros.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 223-19 al. 1 du code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'actionnaire unique, à savoir :

- rémunération du Président : 7 791 Euros

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

A2M ELEC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 11, Avenue de la paix bureau 12
80080 AMIENS
RCS AMIENS B 433 763 059



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

Monsieur Amar MOUNINE, actionnaire unique et président de la société **A2M ELEC**, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2016, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 89 127 Euros.

Ce chiffre d'affaires est constitué de :

- prestations de services pour 89 127 Euros, soit 100 % du chiffre d'affaires.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 64 942 Euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Sous traitance : 4 440 Euros
- Locations immobilières : 4 765 Euros
- Honoraires : 4 316 Euros

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 20 729,05 Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte-tenu des chiffres enregistrés au cours des premiers mois de l'exercice 2017, l'exercice 2017 devrait être conforme à l'exercice 2016.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2016.

1) Bilan

Les principaux postes du bilan figurent ci-après en annexe.

2) Compte de résultat

Le compte de résultat de l'exercice est reproduit ci-après en annexe.

3) Proposition d'affectation du résultat

Les comptes de l'exercice font ressortir un bénéfice de 20 729,05 Euros.

Ce résultat pourrait être affecté de la manière suivante :

ORIGINE

Bénéfice de l'exercice : 20 729,05 Euros

AFFECTATION

Autres Réserves : 20 729,05 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'associé unique rappelle il y a eu des distributions de dividendes au cours des différents exercices de la manière suivante :

2016 40 000 euros

A.M

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 al 1 DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L 223-19 al 1 du Code de Commerce, nous vous relatons les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associé unique :

- rémunérations du Président : 7 791 Euros

Fait à Amiens, le 3 Mars 2017



Le Président

A2M ELEC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 11, Avenue de la paix bureau 12
80080 AMIENS
RCS AMIENS B 433 763 059



**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2017**

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve ces comptes tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 20 729,05 Euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 20 729,05 Euros, de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice :20 729,05 Euros

Au compte « Autres Réserves » :20 729,05 Euros.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 223-19 al. 1 du code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'actionnaire unique, à savoir :

- rémunération du Président : 7 791 Euros

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a small flourish.



s.e.c.i

Société d'Expertise Comptable et d'Informatique

*Pour copie certifiée conforme
le Président*

Lucile SAVREUX

Frédéric FREHAUT

Experts comptables

Commissaires aux comptes



SASU A2M ELEC

« Travaux d'installation électrique »

11, Avenue de la Paix

80080 AMIENS

**DOCUMENTS DE SYNTHESE
POUR L'EXERCICE**

Du 1^{er} octobre 2015 au 30 Septembre 2016

ATTESTATION

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SASU A2M ELEC

Pour l'exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	219 936 €
Chiffre d'affaires	89 127 €
Résultat net comptable	20 729 €

Fait à Amiens,
Le 30/01/2017.

Frédéric FREHAUT,
Expert-comptable.





N° 11084* 17

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/10/15	et clos le	30/09/16	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU A2M ELEC 11 AVENUE DE LA PAIX BUREAU N°12 80080 AMIENS	
SIRET 4 3 3 7 6 3 0 5 9 0 0 0 1 4	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Travaux d'installation électrique Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % 23 466 Bénéfice imposable à 15 % Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
PV à long terme imposables à 19 % Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 % PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SECI 22 RUE LE NOTRE BP 21010 80010 AMIENS CEDEX 1 Tél : 0322956780	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 30/01/17 Lieu : Amiens
Tél :	Qualité et nom du signataire : Président Amar MOUNINE
	Signature



N° 11084* 17

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/10/15	et clos le	30/09/16	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU A2M ELEC 11 AVENUE DE LA PAIX BUREAU N°12 80080 AMIENS	
SIRET 4 3 3 7 6 3 0 5 9 0 0 0 1 4	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Travaux d'installation électrique	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %		Bénéfice imposable à 15 %	23 466	Déficit	
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine	☐	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W						
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SECI 22 RUE LE NOTRE BP 21010 80010 AMIENS CEDEX 1 Tél : 0322956780	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 30/01/17 Lieu : Amiens
	Qualité et nom du signataire : Président Amar MOUNINE
Tél :	Signature

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

[illegible]

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC					Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise 11 AVENUE DE LA PAIX					BUREAU N°1 80080 AMIENS				
Numéro SIRET* 4 3 3 7 6 3 0 5 9 0 0 0 1 4									
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12					Durée de l'exercice précédent * 12				
					Exercice N clos le 30/09/2016				
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilités incorporelles {	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014	893	016	893			
	Immobilités corporelles *		028	26 176	030	25 903	274		
	Immobilités financières * (1)		040	338	042		338		
	Total I (5)		044	27 408	048	26 796	612		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	25 480	070		25 480		
		Autres * (3)	072	31 761	074		31 761		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	161 509	086		161 509		
	Charges constatées d'avance *		092	574	094		574		
	Total II		096	219 324	098		219 324		
	Total général (I + II)		110	246 732	112	26 796	219 936		
PASSIF								Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				8 000		
	Ecart de réévaluation		124						
	Réserve légale		126				800		
	Réserves réglementées *		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132				110 008		
	Report à nouveau		134				50 118		
	Résultat de l'exercice		136				20 729		
	Provisions réglementées		140						
Total I		142				189 655			
Provisions pour risques et charges		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				167		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				3 039		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172		989		27 075		
	Produits constatés d'avance		174						
Total III		176				30 281			
Total général (I + II + III)		180				219 936			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A2M ELEC

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

Exercice N clos le
30/09/2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214		
		services *		217		218	89 127	
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	35		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	89 161		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	36 942		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	21 103		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 868)				244	2 000		
	Rémunérations du personnel*				250	5 561		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	-1 169		
	Dotations aux amortissements*				254	480		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	25	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	64 942			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	24 219			
Produits financiers (III) 280 124		Charges financières (V)		294	24			
Produits exceptionnels (IV) 290		Charges exceptionnelles (VI)		300	70			
Impôt sur les bénéfices*				306	3 520			
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)				310	20 729			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	20 729			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	3 520		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	70		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU -TE (44 octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138				
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	
		Créance due au report en arrière du déficit		346				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	23 466			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 Déficit col.2		370	23 466			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU A2M ELEC						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	893	412		414		416	893	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 084	442		444		446	3 084	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	18 549	462		464		466	18 549	
	Autres immobilisations corporelles	470	4 543	472		474		476	4 543	
Immobilisations financières		480	338	482		484		486	338	
TOTAL		490	27 408	492		494		496	27 408	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500	893	502		504		506	893	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 751	532	133	534		536	2 885	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	18 410	552	139	554		556	18 549	
	Autres immobilisations corporelles	560	4 262	562	208	564		566	4 469	
TOTAL		570	26 316	572	480	574		576	26 796	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 % : 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
①	②	③	④	⑤						
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU A2M ELEC										Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																							
A NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions reprises de l'exercice				Montant à la fin de l'exercice							
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606													
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %			601		603		605		607													
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616													
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626													
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		630		634		636													
	Sur stocks et en cours			640		640		644		646													
	sur clients et comptes rattachés			650		642		654		656													
	Autres provisions pour dépréciation			660		652		664		666													
TOTAL				680		682		684		686													
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
		Dotations		Reprises																			
Immob. incorporelles	700		705																				
Terrains	710		715																				
Constructions	720		725																				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																				
Inst. générales agencements amén. div.	740		745																				
Matériel de transport	750		755																				
Autres immobilisations corporelles	760		765																				
TOTAL		770		775																			
										Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD												780	
II DÉFICITS REPORTABLES										III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995													
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996													
Déficits reportables				984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																	
Déficits de l'exercice				860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129													
Total des déficits restant à reporter				870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800													
VI DIVERS																							
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381													
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										380		-6 800											
N° du centre de gestion agréé										388													
Montant de la TVA collectée										374		12 696											
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378		9 774											
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399													

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : SASU A2M ELEC

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/10/2015

et clos le : 30/09/2016

Durée en nombre de mois

12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variations de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
-----------------------------	--------------------------	-----	--

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	

Période de référence	024	0	1	/	1	0	/	2	0	1	5	160	3	0	/	0	9	/	2	0	1	6
Date de cessation	186			/			/								/			/				

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnels * :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

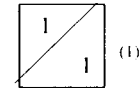
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

300916

N° SIRET

43376305900014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A2M ELEC

ADRESSE (voie)

11 AVENUE DE LA PAIX

BUREAU N°12

CODE POSTAL

80080

VILLE

AMIENS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	80

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique MOUNINE Prénom(s) AmarNom marital % de détention 100.0000 Nb de parts ou actions 80.00Naissance : Date 14/06/1974 N° Département 80 Commune AMIENS Pays FranceAdresse : N° 1 Voie Rue Gustave CharpentierCode Postal 80000 Commune AMIENS Pays FranceTitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2016 dont le total est de 219 936.25 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 20 729.05 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/01/2017.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2016 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Logiciel de dessin : **893,05 Euros**

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages	4 à 5 ans
- Matériel de transport	3 ans
- Matériel de bureau et mobilier	2 à 4 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

NEANT

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dépôt de garantie Gff Flandre : **338,41 Euros**

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	893	
	Terrains			
	Constructions			
CORPORELLES	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencs & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		3 084	
	Inst. générales, agencs & aménagts divers			
	Autres immos corporelles		18 549	
	Matériel de transport		4 543	
	Matériel de bureau & mobilier informatique			
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes				
		TOTAL	26 176	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		338	
		TOTAL	338	
TOTAL GENERAL			27 408	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		893	
	Terrains				
	Constructions				
CORPORELLES	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			3 084	
	Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles			18 549	
	Mat. bureau, inform., mobilier			4 543	
	Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL		26 176	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			338	
		TOTAL		338	
TOTAL GENERAL				27 408	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	893			893
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		2 751	133		2 885
	Inst. générales agencem. amén.				
Autres immob. corporelles	Matériel de transport	18 410	139		18 549
	Mat. bureau et informatiq., mob.	4 262	208		4 469
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	25 423	480		25 903
	TOTAL GENERAL	26 316	480		26 796

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
A. Immob. incorpor.	TOTAL					
Terrains						
Constr.	Sur sol propre					
	Sur sol autrui					
	Inst. agenc. et amén.					
Inst. techn. mat. et outillage						
Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div					
	Matériel transport					
	Mat. bureau mobilier inf.					
	Emballages réc. divers					
	TOTAL					
Frais d'acquisition de titres de participations						
	TOTAL GÉNÉRAL					
	Total général non ventilé					

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ACTIF CIRCULANT

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	338		338
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	25 480	25 480	
ACTIF CIRCULANT	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	29 771	29 771	
	Etat & autres	807	807	
	Taxe sur la valeur ajoutée	406	406	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	777	777	
	Charges constatées d'avance	574	574	
TOTAUX		58 154	57 815	338
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	574
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	574

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	406
Disponibilités	
TOTAL	406

CAPITAUX PROPRES

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

PARTS SOCIALES

Le capital social est composé de **80 parts sociales** d'une valeur nominale de **100 Euros** chacune soit un capital social total de **8 000 Euros**.

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	80.00	100.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	80.00	100.00

CAPITAUX PROPRES

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)

Report à nouveau de l'exercice précédent		50 118
Résultat de l'exercice précédent		150 008
Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
Total des prélèvements sur les réserves		
	TOTAL DES ORIGINES	200 126
Affectations aux réserves	- Réserves légales	
	- Autres réserves	110 008
Dividendes		40 000
Autres répartitions		
Report à nouveau		50 118
	TOTAL DES AFFECTATIONS	200 126

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	8 000			8 000
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	800			800
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		150 008	40 000	110 008
Écart d'équivalence				
Report à nouveau	50 118			50 118
Résultat de l'exercice	150 008	20 729	150 008	20 729
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	208 926	170 737	190 008	189 655

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	8 000			8 000
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	800			800
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		150 008	40 000	110 008
Écart d'équivalence				
Report à nouveau	50 118			50 118
Résultat de l'exercice	150 008	20 729	150 008	20 729
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	208 926	170 737	190 008	189 655

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	167	167		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	3 039	3 039		
Personnel & comptes rattachés	9 996	9 996		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	9 000	9 000		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	5 757	5 757		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 332	1 332		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	989	989		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	30 281	30 281		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	180
Dettes fiscales et sociales	10 332
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	10 512

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

5119 - SASU A2M ELEC

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2016, le CICE s'élève à 1 555 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).